



Réunion du Comité Syndical

du 31 mars 2021

CS - 2.08
Budget Primitif 2021

RAPPORT
Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

Le trente-et-unième jour du mois de mars de l'année deux mil vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice est de dix-huit, légalement convoqués, se sont réunis au Centre d'Affaires de la Jonxion à MEROUX-MOVAL, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents

Délégués titulaires : **GBCA** : Mme Marie-Laure FRIEZ ; MM. Jacques BONIN, Roger LAUQUIN, Miltiade CONSTANTAKATOS, Thierry PATTE. - **SMICTOM** : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER, Denis KUNTZMANN, Patrick MIESCH, François BRESSON. - **CCST** : MM. Pierre VALLAT, Bernard CERF, Jean LOCATELLI.

Délégués suppléants avec voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Le quorum est atteint : 12 présents.

Pouvoirs (2) : M. PLUMELEUR à M. LAUQUIN.

M. EHRET à M. KUNTZMANN.

Nombre de votants : 14.

Délégués suppléants sans voix délibérative : **GBCA** : Mme Michèle JEANNENOT - **SMICTOM** : M. Jacky CHIPAUX. - **CCST** : /

Étaient excusés

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Damien MESLOT, Tony KNEIP, Pierre-Jérôme COLLARD, Julien PLUMELEUR. - **SMICTOM** : MM. Emile EHRET, Eric BOILLETOT. - **CCST** : /

Délégués suppléants : **GBCA** : Mme Marie-Hélène IVOL ; MM. Jean-Marie HERZOG, Yves VOLA, Pierre FIETIER, Nikola JELICIC. - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Étaient absents

Délégués titulaires : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Délégués suppléants : **GBCA** : MM. Philippe CHALLANT, Stéphane GUYOD, Thierry BESANÇON. - **SMICTOM** : MM. Eric CARDOT, Serge MARLOT, Yves TESTON, Henri STASCHE, Patrick DEMOUGE. - **CCST** : MM. Thierry MARCJAN, Jean-Jacques DUPREZ, Christian RAYOT.



Réunion du Comité Syndical

du 31 mars 2021

CS - 2.08

Budget primitif 2021

RAPPORT

Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président présente à l'assemblée délibérante le projet de budget primitif 2021.

Il s'appuie notamment sur la note de présentation ci-après, qui répond à l'exigence d'une information renforcée à l'attention des élus, et plus largement, des citoyens.

Ce budget est adossé au débat d'orientation budgétaire retracé dans la délibération CS 1.05 du 3 février 2021. Il s'appuie également sur les résultats consolidés du compte administratif 2020 et sur l'affectation des résultats, telle que proposée au vote du Comité Syndical au cours de la présente séance.

Le budget proposé assure le bon fonctionnement de l'usine : il a été construit à partir d'une approche prudentielle, tout en dégageant des moyens en vue de réaliser, sans recours à l'emprunt, la maintenance courante et les investissements nécessaires pour consolider la disponibilité de notre outil de production.

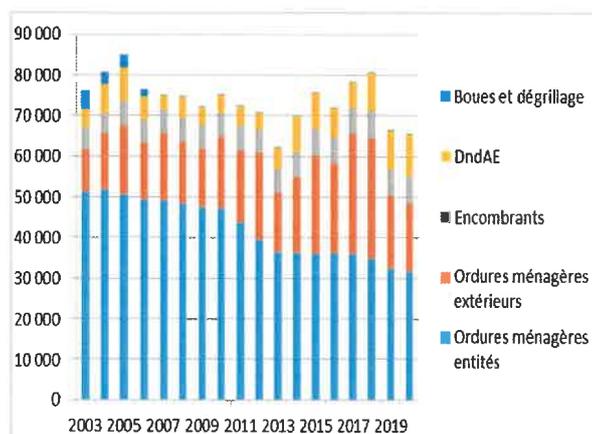
Enfin, la comparaison avec l'exercice 2020 est effectuée à partir des seules données de l'incinération, le volet traitement des recyclables, qui n'était pas intégré en 2020, faisant l'objet d'une présentation distincte.

1. Données d'exploitation

Le budget 2021 est adossé à une estimation de tonnages entrants de **76 880 tonnes**. Ainsi que cela a été souligné lors du débat d'orientations budgétaires, ces tonnages sont principalement soutenus par les apports ponctuels en provenance du SIDEFAGE, dans un contexte où les extérieurs, tous types de déchets confondus (OMr, DndAE) représentent 51% du tonnage global envisagé pour l'exercice.

L'exercice 2021 apparaît ainsi comme un exercice préservé en termes de tonnages, après deux années plus délicates ayant enregistré des apports nettement inférieurs au seuil symbolique de 70 000 tonnes/an.

Pour mémoire, le budget 2020 reposait initialement, avant décision modificative rendue nécessaire par le désistement d'un apporteur en raison de la crise sanitaire, sur des apports évalués à 72 400 tonnes.



Évolution des tonnages entrants de 2003 à 2020

Le tableau ci-après reprend les tonnages par producteur et par type de déchets, avec une mise en perspective depuis 2018 :

	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Tonnages 2021 Prévisions	Ecart en tonnes n / n - 1	Evol° n / n - 1
Ordures ménagères	64 503	50 363	48 492	60 000	11 508	23,73%
Entités	34 656	32 374	31 659	31 000	-659	-2,08%
GBCA	25 961	23 691	23 000	22 800	-200	-0,87%
SMICTOM	4 950	4 936	4 963	4 700	-263	-5,30%
CCST	3 745	3 747	3 696	3 500	-196	-5,30%
Extérieurs	29 847	17 989	16 833	29 000	12 167	72,28%
SM 4	1 447	1 441	1 499	1 300	-199	-13,28%
SYTEVOM de Haute-Saône	2 864	2 932	2 995	2 500	-495	-16,53%
SYDOM du Jura	620	0	411	0	-411	-100,00%
VALINÉA	2 231	148	1 337	1 300	-37	-2,77%
SYBERT Besançon	266	2 571	295	0	-295	-100,00%
SENERVAL	21 750	9 772	0	0	0	0,00%
SUEZ ENERGIE RV	576	1 030	6 599	1 800	-4 799	-72,72%
SMICTOM AC	0	0	1 097	5 000	3 903	355,79%
CITRAVAL	0	0	2 378	5 000	2 622	110,26%
SIDEFAGE	0	0	0	12 000	12 000	/
Autres producteurs	93	95	222	100	-122	-54,95%
Encombrants	6 536	6 419	6 460	6 000	-460	-7,12%
DndAE	9 509	9 715	10 616	10 800	184	1,73%
Dégrillage/Boues	86	89	81	80	-1	-1,23%
Gisement total	80 634	66 586	65 649	76 880	11 231	17,11%

Évolution des gisements entrants de 2018 à 2020 et projections 2021

2. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à titre prévisionnel à **15 747 K €**, en dépenses et en recettes.

Comme précisé en préambule, la comparaison entre exercices, effectuée de BP à BP (hors décisions modificatives intervenues en cours d'exercice 2020), n'intègre pas le volet traitement du tri. Elle repose sur une base prévisionnelle de **14 639 K €**, en dépenses et en recettes, soit une évolution encadrée à 0.88% par rapport à l'exercice 2020.

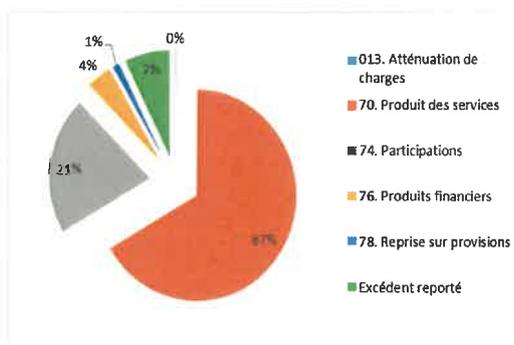
a. Recettes

	BP 2020	BP 2021	Ecart	Evol°
013. Atténuation de charges	15	15	0	0,00%
70. Produit des services	8 828	9 731	903	10,23%
Total recettes gestion courante	8 843	9 746	903	10,21%
74. Participations	3 090	3 090	0	0,00%
76. Produits financiers	579	579	0	0,00%

77. Produits exceptionnels	0	0	0,00%	
78. Reprise sur provision	0	168	168	0,00%
Total recettes réelles	12 512	13 583	1 071	8,56%
Excédent reporté	2 000	1 056	-944	-47,20%
Total budget	14 512	14 639	127	0,88%

Évolution des recettes de fonctionnement en K € par poste, de BP à BP

Le SERTRID renforce le produit des services (incinération et hors incinération) et conserve le principe d'une reprise de l'excédent reporté dès le budget primitif, qui représente 7 % des recettes totales :



Ventilation des recettes de fonctionnement 2021 par poste

La reprise de l'excédent permet d'assurer l'équilibre budgétaire sans peser davantage sur la contribution des membres.

b. Dépenses

La comparaison est effectuée de BP à BP (hors décisions modificatives intervenues en cours d'exercice 2020), et après neutralisation de la TGAP, qui affecte le chapitre 011 « Charges générales » pour près de 1,3 M €.

Les dépenses réelles de fonctionnement hors TGAP, baissent de 4,80 %, sous l'effet principalement des charges financières (fin de remboursement d'un produit de couverture de taux) et de charges générales plus resserrées.

	BP 2020	BP 2021	Ecart	Evol°
011. Charges générales hors TGAP	5 622	5 457	-165	-2,93%
012. Frais de personnel	1 995	1 995	0	0,00%
65. Charges gestion courante	76	57	-19	-25,00%
Total dépenses gestion courante	7 693	7 509	-184	-2,39%
66. Charges financières	1 528	1 337	-191	-12,50%
67. Charges exceptionnelles	10	10	0	0,00%
68. Dotations aux provisions	72	0	-72	-100,00%
Total dépenses réelles hors TGAP	9 303	8 856	-447	-4,80%
042. Opérations d'ordre	1 266	1 302	36	2,84%
023. Virement section invest.	3 291	3 202	-89	-2,70%
Total dépenses d'ordre	4 557	4 504	-53	-1,16%
Budget total hors TGAP	13 860	13 360	-500	-3,61%

Évolution des dépenses de fonctionnement par poste en K €, de BP à BP

L'évolution des **charges générales (c/011)** hors TGAP s'opère de manière resserrée (-2.93%) l'évolution des différents postes à l'intérieur du chapitre n'étant cependant pas linéaire.

On peut citer, par exemple, la forte hausse du poste « Assurances », avec un contrat « Dommages aux biens », dont la prime augmente de 20%, conséquence notamment de la crise sanitaire et de la raréfaction des compagnies en capacité de couvrir le risque industriel.

Enfin, les charges variables adossées aux tonnages suivent mécaniquement la progression de ces derniers, avec un prévisionnel supérieur à celui du budget 2020.

Les **frais de personnel (c/012)** sont stabilisés, avec, au 1^{er} janvier 2021, un effectif de **37 agents** composé :

- du personnel statutaire SERTRID stricto sensu,
- du personnel mis à disposition par le Centre de Gestion par le biais de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Personnel SERTRID	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Titulaires	2	2	27	31
Stagiaires	/	/	2	2
	2	2	29	33
Personnel mis à disposition				
Contractuels	2	2	/	4
Cumul	4	4	29	37

Tous les emplois sont créés à temps complet. Un agent bénéficie d'une autorisation de travail à temps partiel à hauteur de 80% du temps complet.

Ces mises à disposition concernent deux ingénieurs (Responsable Usine et Adjoint au Responsable Usine) et deux techniciens principaux de 2^{ème} classe (Responsable Maintenance et Responsable HS2E). Il s'agit là d'une situation transitoire, la perspective étant celle d'une intégration statutaire après concours. Les actions de préparation correspondantes sont inscrites au plan de formation annuel.

L'évolution des **charges de gestion courantes (c/65)** est maîtrisée.

Les **charges financières (c/66)** sont adossées au profil de remboursement de l'encours ; elles comprennent :

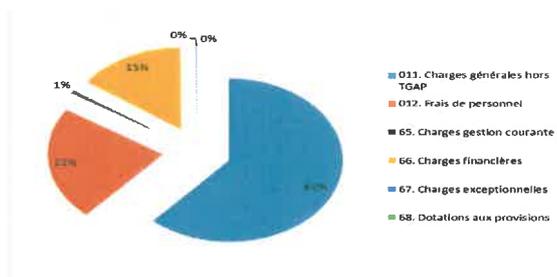
- les intérêts des emprunts à échéance (c/66111),
- les intérêts courus non échus (c/66112),
- les autres frais financiers (c/6688) (fixing d'un instrument de couverture de taux, principalement, jusqu'au 1^{er} juillet / garantie financière ICPE).

Les **charges exceptionnelles (c/67)** sont marginales, avec une enveloppe fixée à 10 K €.

Dans le contexte d'évolution des dépenses du budget primitif tel que précisé, le syndicat maintient un niveau d'autofinancement significatif de 3,2 M €, représentant 22 % des dépenses totales de fonctionnement hors TGAP.

Enfin, en termes de répartition, les principaux postes de dépenses restent :

- les charges générales hors TGAP (62% des dépenses réelles de fonctionnement)
- les frais de personnel (22%)
- les frais financiers (15%).



Ventilation des dépenses réelles de fonctionnement hors TGAP

3. Section d'investissement

Le budget de l'exercice se caractérise par un PPI qui demeure ambitieux, avec un prévisionnel de près de 2 M €, au service d'une maintenance préventive optimisée des installations.

3.1 Vue d'ensemble – propositions de dépenses d'investissement

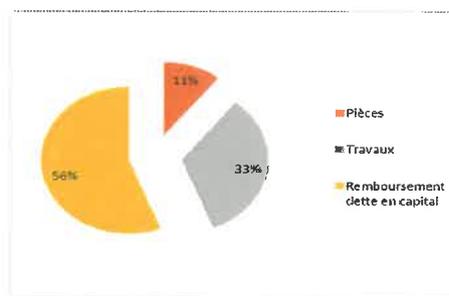
	BP 2020	BP 2021	Ecart	Evol°
2031. Etudes	40	0	-40	-100,00%
205. Logiciels	6	0	-6	-100,00%
2158. Pièces	952	479	-473	-49,68%
2182. Véhicules	3	0	-3	-100,00%
2313. Travaux	2 072	1 509	-563	-27,17%
Total dépenses équipement	3 073	1 988	-1 085	-35,31%
1641. Remboursement dette en capital	2 392	2 517	125	5,23%
Total dépenses financières	2 392	2 517	125	5,23%
Total dépenses réelles	5 465	4 505	-960	-17,57%
001. Déficit reporté	223	1 677	1 454	
Total budget	5 688	6 182	494	8,68%
Reste à réaliser	365	747	382	104,66%
	6 053	6 929	876	14,47%

Évolution des dépenses d'investissement en K € par poste, de BP à BP

Le budget d'investissement réserve une enveloppe de près de 2 M € aux différents postes des dépenses d'équipement. Certes en baisse par rapport à 2020, ce budget n'en reste pas moins solide, et en tout état de cause en adéquation avec le plan pluriannuel : tous les besoins sont donc couverts.

La part consacrée au remboursement de la dette en capital augmente de 5.23 % (125 K €). Il s'agit là d'une donnée connue, conforme au profil de l'encours.

Les dépenses d'équipement (c/20 + c/21 + c/23) représentent 44 % des dépenses réelles de la section.



Ventilation des dépenses réelles d'investissement

3.2 Détail par poste

Les postes d'investissement identifiés par le PPI, après un dernier recalage pour l'exercice 2021, se répartissent de la manière suivante :

N°	Intitulé	2021	2022	2023	2024	2025
rub						
1	Automatismes/Électricité/Régulation/Supervision	121	195	203	115	29
2	Fours/chaudières/mâchefers	1 179	948	977	782	716
3	GTA	0	0	190	175	155

4	Engins/véhicules	12	0	0	0	0
5	Informatique	0	50	5	5	5
6	Sécurité/Réglementation	25	5	5	5	5
7	Bâtiment	179	198	77	22	22
8	Traitement des fumées	142	347	202	57	108
9	Quai	10	70	10	10	10
10	Etudes	0	0	0	0	0
11	Réseau de chaleur	0	0	0	0	0
12	HSE	13	6	0	0	0
		1 681	1 819	1 669	1 171	1 050

En K €

3.3 Etat de l'endettement

Il est présenté chaque année en Comité Syndical, en application de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010, un rapport d'information sur l'état de la dette. La dernière présentation de ce rapport est retracée dans la délibération CS 7.06 du 9 décembre 2020.

Sans revenir dans le détail sur le contenu de cette délibération récente, dont l'objet ne se confond pas avec les exigences du débat d'orientation budgétaire sur ce volet précis de l'encours de la dette, il est simplement rappelé quelques chiffres clés :

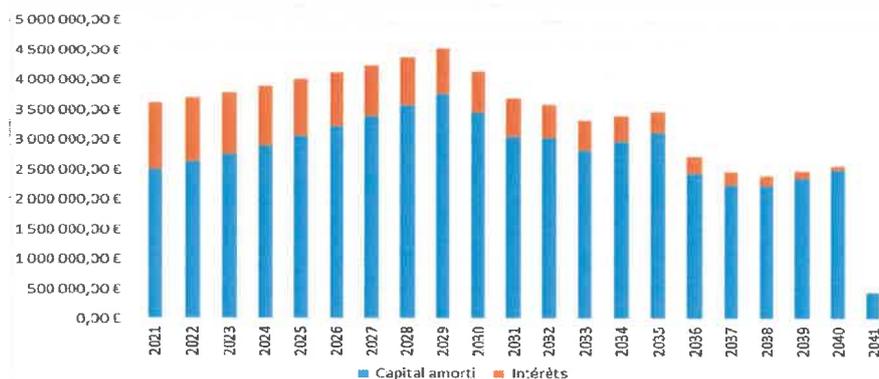
- le montant de l'encours au 1^{er} janvier 2021 est de 58,5 M €, réparti sur neuf lignes, avec un taux moyen de 1.95% (hors swap)
- 74% de cet encours est à taux fixe, 26% est à taux variable ; 100% de l'encours relève désormais de la classification Gissler 1A, dès lors en effet que le dernier prêt structuré a fait l'objet d'un refinancement suivant décision n° 01/2019 du 21 mai 2019 ;
- le SERTRID a perçu en octobre 2020 le cinquième versement du fonds de soutien, soit 1,1 M €.

Déduction faite de ces versements, la créance que le SERTRID détient encore sur l'Etat, via le fonds de soutien, est de 8,89 M €.

Le profil d'encours de dette est un amortissement progressif. Cette dette sera totalement remboursée en 2041 :

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2021	58 597 011,45 €	2 516 388,95 €	1 113 461,32 €	3 629 850,27 €	56 080 622,50 €
2022	56 080 622,50 €	2 643 653,08 €	1 075 040,20 €	3 718 693,28 €	53 436 969,42 €
2023	53 436 969,42 €	2 768 021,46 €	1 034 673,12 €	3 802 694,58 €	50 668 947,96 €
2024	50 668 947,96 €	2 914 118,13 €	999 009,22 €	3 913 127,35 €	47 754 829,83 €
2025	47 754 829,83 €	3 068 412,52 €	951 906,50 €	4 020 319,02 €	44 686 417,31 €
2026	44 686 417,31 €	3 231 369,62 €	905 134,71 €	4 136 504,33 €	41 455 047,69 €
2027	41 455 047,69 €	3 403 480,83 €	857 908,00 €	4 261 388,83 €	38 051 566,86 €
2028	38 051 566,86 €	3 585 265,65 €	812 474,29 €	4 397 739,94 €	34 466 301,21 €
2029	34 466 301,21 €	3 777 273,30 €	756 793,56 €	4 534 066,86 €	30 689 027,91 €
2030	30 689 027,91 €	3 464 775,16 €	697 056,44 €	4 161 831,60 €	27 224 252,75 €
2031	27 224 252,75 €	3 061 993,66 €	634 912,51 €	3 696 906,17 €	24 162 259,09 €
2032	24 162 259,09 €	3 033 194,43 €	571 812,94 €	3 605 007,37 €	21 129 064,66 €
2033	21 129 064,66 €	2 825 236,26 €	501 658,64 €	3 326 894,90 €	18 303 828,40 €
2034	18 303 828,40 €	2 967 149,07 €	431 327,17 €	3 398 476,24 €	15 336 679,33 €
2035	15 336 679,33 €	3 116 637,35 €	357 359,96 €	3 473 997,31 €	12 220 041,98 €
2036	12 220 041,98 €	2 441 192,05 €	285 700,91 €	2 726 892,96 €	9 778 849,93 €
2037	9 778 849,93 €	2 238 562,51 €	230 187,77 €	2 468 750,28 €	7 540 287,42 €
2038	7 540 287,42 €	2 235 213,16 €	174 496,28 €	2 409 709,44 €	5 305 074,26 €

2039	5 305 074,26 €	2 365 509,99 €	116 979,30 €	2 482 489,29 €	2 939 564,27 €
2040	2 939 564,27 €	2 503 038,19 €	56 601,93 €	2 559 640,12 €	436 526,08 €
2041	436 526,08 €	436 526,08 €	3 546,77 €	440 072,85 €	0,00 €
total		58 597 011,45 €	12 568 041,54 €	71 165 052,99 €	



Le SERTRID reste en situation de veille pour examiner toutes les possibilités qui permettraient, dans un cadre sécurisé, de retravailler le profil pour limiter les effets de progressivité de l'encours et en lisser les effets.

Il est visé en fin d'exercice un niveau de capital restant dû conforme à celui prévu par les tableaux d'amortissement des prêts qui constituent l'encours.

Le remboursement de la dette est assuré par les membres fondateurs du SERTRID, sous la forme d'une part fixe, dont le montant est fixé pour les trois collectivités concernées (GBCA, SICTOM et CCST) à l'article 6 de nos statuts, expressément modifiés à cette fin par arrêté préfectoral du 19 décembre 2017.

Au 1^{er} janvier 2021, la capacité de désendettement du syndicat (encours de la dette/épargne brute) est de 17 ans.

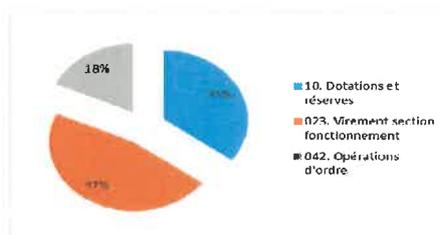
3.4 Recettes d'investissement

L'exercice 2021 est exclusif de tout recours à l'emprunt.

	BP 2020	BP 2021	Ecart	Evol°
13. Subventions	0	0	0	0,00%
10. Dotations et réserves	1 496	2 425	929	62,10%
16. Emprunts	0	0	0	0,00%
Total recettes réelles	1 496	2 425	929	62,10%
023. Virement section fonctionnement	3 291	3 202	-89	-2,70%
042. Opérations d'ordre	1 266	1 302	36	2,84%
Total recettes d'ordre	4 557	4 504	-53	-1,16%
Total budget	6 053	6 929	876	14,47%

Évolution des recettes en K € par poste, de BP à BP

Le financement des dépenses d'investissement est ainsi réalisé en totalité sur fonds propres :



Ventilation des recettes d'investissement

Le SERTRID parvient à concilier sa ligne directrice de désendettement avec les exigences d'investissement nécessaires au maintien du niveau de performance des installations, préservant ainsi les capacités de développement du syndicat.

4. Autres éléments de présentation

4.1 Déchets végétaux

Les éléments financiers concernant les déchets verts sont extraits du budget général. Ils s'appuient sur les conditions économiques du marché de prestation (19.15 € HT la tonne traitée, 89.36 € HT le transport/rotation), sur la facturation à 60 € la tonne, maintenue inchangée pour 2021 et sur les orientations déjà actées (investissement et maintenance).

Sur la base d'un gisement de 15 000 tonnes, le budget prévisionnel est le suivant :

En dépenses

Article	Détail	Montant en € HT
c/611	Prestation de service externalisée (Sundgau Compost)	566 500.00
	<i>dont transport</i>	279 250.00
	<i>dont traitement</i>	287 250.00
c/6135	Location de bennes (Sundgau Compost)	7 000.00
c/61558	Réparation de bennes	15 000.00
	Sous-total (1)	588 500.00
	Frais de structure (8.5%)	50 022.50
	Sous-total (2)	50 022.50
c/21	Achat de bennes	10 000.00
	Sous-total (3)	10 000.00
	Solde du service	251 477.50
	Sous-total (4)	251 477.50
	Total dépenses (1+2+3+4)	900 000.00

En recettes

Article	Détail	Montant en € HT
c/70688	Facturation du service Base : 15 000 T à 60 €/T	900 000.00

4.2 Traitement des recyclables

Le budget primitif comporte également les mouvements relatifs au traitement des recyclables, y compris les opérations intervenant en amont de la phase de traitement proprement dite (rechargement, transport, pré-tri et caractérisations), ainsi que la vente matière.

Ce traitement a été confié par conventionnement au SMICTOM d'Alsace-Centrale.

Cette convention concerne un gisement d'environ 5 500 tonnes en année pleine.

L'enveloppe budgétaire correspondant au traitement (y compris opérations préalables) s'équilibre à 898 K € (soit rechargement : 84 K € et ensemble des opérations de traitement : 814 K €).

Le reversement des ventes matière /JRM uniquement) est de l'ordre de 210 K €.

5. Niveaux des capacités d'autofinancement

Autofinancement	Pour mémoire	Projections	Ecart	Evol'
	BP 2020	BP 2021	n/n-1	n/n-1
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	12 512	13 582	1 070	8,55%
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	9 954	10 135	181	1,82%
CAF brute	2 558	3 447	889	34,75%
<i>Remboursement dette en capital</i>	2 392	2 517		
CAF nette	166	930	764	460,24%
<i>Recettes réelles d'investissement</i>	1 495	2 424	929	62,14%
<i>Dépenses réelles inv. (hors c/16) y compris RAR</i>	3 437	2 734	-703	-20,45%
Emprunt nouveau	0	0	0	
Besoin de financement	1 776	-620	-2 396	-134,91%

Le projet de budget fait apparaître une CAF brute en forte progression (+34.75%), sous l'effet d'une maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement, mais aussi et surtout d'un bloc recettes consolidé.

Cette feuille de route devra être déclinée concrètement en termes d'exploitation.

En synthèse, cette proposition de budget fait ressortir :

- un contexte d'exploitation préservé, sous l'effet des apports extérieurs,
- des moyens financiers mobilisés pour l'investissement usine, sans recours à l'emprunt.

Le Comité Syndical :

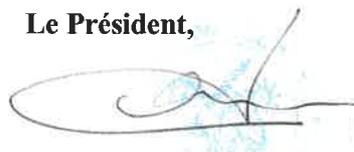
- ayant reçu préalablement l'ensemble des éléments d'information relatifs au budget primitif 2021, parmi lesquels la note de présentation,
- après en avoir délibéré,
- **ADOpte**, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le budget primitif 2021 équilibré suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	15 747 740.40 €	6 929 120.03 €	22 676 860.43 €
Recettes	15 747 740.40 €	6 929 120.03 €	22 676 860.43 €

Ainsi délibéré au Centre d'Affaires de la Jonxion à MEROUX-MOVAL le 31 mars 2021, ladite délibération ayant été transmise en Préfecture et affichée par extrait conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POUR EXTRAIT CONFORME
Bourogne, le 8 avril 2021

Le Président,



Roger LAUQUIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage